

# Beatus Rhenanus et Sainte-Foy

Robert WALTER

A partir de 1499 Eberhard Bild, père de Rhenanus, habita dans la rue du Sel (Salzgasse) la maison dite "A l'éléphant" (Zum Elephanten). C'est chez lui, bien entendu, que résidait Rhenanus lors de chacun de ses fréquents séjours dans sa ville natale. Lorsqu'il se retira définitivement dans celle-ci, en 1528, c'est encore la maison "A l'éléphant" qui l'accueillit. Il se trouvait ainsi dans le voisinage du Prieuré de Sainte-Foy, et il est bien évident qu'il dut passer de longues heures dans la bibliothèque conventuelle à étudier les précieux manuscrits qu'elle abritait. Il avait donc bien des raisons de s'intéresser à l'histoire de ce couvent. Aussi ne devons-nous pas nous étonner de voir le prieuré mentionné à plusieurs reprises dans ses écrits. C'est surtout dans son "Histoire de l'Allemagne" (Rerum Germanicarum Libri tres) de 1531 que Sainte-Foy tient une grande place, lorsque, dans le livre III, il retrace l'histoire de sa ville natale. Mais, en outre de cette évocation, ses voisins bénédictins apparaissent à quatre reprises dans ses écrits : dans sa correspondance, en 1516 (deux fois), 1520 et 1536. C'est d'ailleurs en des circonstances très diverses, et, par là même, d'autant plus intéressantes. Elles évoquent non seulement trois époques de son existence, mais surtout trois aspects différents de sa pensée : sa méthode critique en histoire, son attitude religieuse à l'égard de la Réforme, et son attachement à sa ville natale.

Le document le plus important, ce sont, assurément, les deux pages de son Histoire de l'Allemagne qui, dans le Livre III (p. 152-153), racontent la fondation du couvent bénédictin. Ce récit s'insère dans une histoire de l'Alsace et plus particulièrement de Sélestat. Après des considérations sur les impôts payés par l'Alsace, Rhenanus note que Colmar fut donné en dot à la Reine Berthe et Sélestat octroyé au Comte de Kirchheim. C'est alors qu'il en vient à la construction du Prieuré de Sainte-Foy.

"Par la suite Hildegarde, Duchesse de Suève, construisit ici une église, d'abord dédiée au Saint Sépulcre, dont la crypte, qui est au-dessous de

l'entrée, présente ostensiblement la forme ; peu après, cette église fut consacrée à la vierge Sainte-Foy. Voici la reproduction de l'acte de fondation : "Au nom de la sainte et indivisible Trinité. Nous pensons que les affaires humaines sont mieux gérées si nous apportons aux affaires divines l'aide de nos facultés. C'est dans cette pensée que moi, Hildegarde, pauvre et modeste dans le Christ avec mes fils, savoir Othon évêque de l'église de Strasbourg, Frédéric Duc des Suèves, Louis, Walther, Conrad, et ma très chère fille Adélaïde, placés devant mes yeux et me prêtant pieusement toute leur attention, nous avons remis, par une stipulation légale, l'église construite à Sélestat à la ressemblance du Saint Sépulcre, et consacrée par mon fils l'évêque Othon précédemment nommé, à Sainte-Foy de Conques, avec un habitacle approprié aux travaux des moines, et avec un domaine déterminé, ci-dessous indiqué, et nous l'avons confirmé dans l'intention qu'en cet endroit Dieu soit servi selon les règles monastiques, et qu'elle soit dirigée selon la règle monastique par l'Abbé du monastère de Conques. Nous avons également transmis aux moines qui servent Dieu en ce même endroit deux manses dans la marche de Wittisheim, sur le territoire de l'Alsace, et une vigne à Orschwiller ainsi que deux propriétés. Nous leur avons accordé, dans leur intérêt, le pouvoir de transmettre librement ces mêmes biens, et nous avons confirmé cet accord, et tout ce que nous pourrions ajouter, avec l'aide de Dieu, à cette transmission, nous l'avons appuyé par une seule et même confirmation. En outre, nous avons également affranchi cette même église et son parvis de toute obligation de redevance. Et nous avons ajouté à cette liberté, sous peine d'anathème de l'évêque Othon susnommé, qu'elle doit être affranchie même de la redevance à l'égard de l'évêque. Et que ni un clerc ni un laïc n'ait l'audace de troubler (la paix) du parvis de l'église proprement dite ni le prêtre de l'église baptismale ou par un enterrement ou en quelque autre occasion. Ces décisions ont été prises et menées à bonne fin l'an 1094 de l'Incarnation de

Notre Seigneur Jésus-Christ. Deuxième année de l'indiction, sous le règne de l'Empereur Henri IV, sous Othon évêque de Strasbourg, de Frédéric Duc de Souabe, et tous les autres témoins ci-dessous notés, Burckard étant prévôt de la cathédrale, Herold chantre, Wernher camérier, et tous les autres frères. De Saint-Thomas le prévôt Kuhn, Mann, et tous les autres. De Saint-Pierre le prévôt Hezelin, Cumbert, Hans, et tous les autres en très grand nombre, du même ordre. Anselme, avocat, et tous les autres, en très grand nombre, du même ordre". Il faut remarquer, en outre, que l'acte mentionne l'église baptismale, dont l'ancienneté dépasse celle de ce sanctuaire par de nombreux siècles ; et, en effet, le prêtre préposé à Sainte-Foy n'a jamais eu de droit sur la paroisse, car il est d'une époque postérieure. Mais continuons. Peu de temps après, les fils de cette Hildegarde, Frédéric, Ludovic, Walther et Othon, évêque de Strasbourg, voulurent établir un bilan prévisionnel de leurs revenus. Auparavant, un prodige effrayant leur avait rappelé la promesse qu'ils avaient faite jadis, comme déjà le prêtre préposé à ce petit monastère, Bertram, originaire de Conques, souffrait de la faim, car les revenus de la maison de Dieu, qui, seuls, avaient pu soutenir son existence pendant quelques années, s'étiolaient, étant donné l'inconstance des sentiments du peuple, ils firent généreusement don, ne disons pas à cette église, mais à ce nouveau petit monastère, de tout ce qui relevait de leur autorité à Sélestat. Et ce qui, peu auparavant, avait été la cellule vraiment misérable d'un moine, d'un seul, il est vrai, devint aussitôt un riche logement de préposé. Par suite, le moine préposé à Sainte-Foy eut, pendant quelque temps, le droit d'instituer les magistrats. Mais l'Empereur, de l'autorité de qui celui-ci relevait aussi quelque peu, comme nous l'avons dit précédemment, obtint facilement, en accordant des compensations, d'être admis à y participer. C'était Frédéric Auguste, second du nom, sous lequel Sélestat fut ceinte d'une muraille. C'est ainsi que la république était administrée par l'un et l'autre avec un pouvoir égal, le nombre des sénateurs étant égal des deux côtés, ceux de l'Empereur comme ceux du préposé, et l'impôt étant divisé à égalité. Mais le préteur, qu'ils nomment "Schultheisz", ils le fournissaient à tour de rôle, une année sur deux. Cela dura jusqu'au temps de l'Empereur Rodolphe ; celui-ci approuva l'échange de son prédécesseur, mais si, personnellement, il accorda généreusement la moi-

tié de la redevance perçue à la porte de Sélestat, il revendiqua pour l'Empire Romain la totalité du pouvoir judiciaire. J'ai trouvé en témoignage de ce fait, une lettre de l'Empereur Rodolphe, dont voici la reproduction.

"Rodolphe, par la grâce de Dieu Roi des Romains, toujours Auguste, aux sages Schultheisz, Consuls et à tous les citoyens de Sélestat, ses fidèles qu'il aime, sa grâce et toute sorte de bien. Parce qu'entre nous et l'honorable Maurus, préposé à Sainte-Foy à Sélestat, qui nous est cher et dévoué, est intervenu l'échange suivant : nous, nous devons détenir de façon continue le pouvoir judiciaire en sa plénitude, et, lui, la perception des impôts pleine et entière à Sélestat, en raison d'un échange, sans quelque perturbation que ce soit ; nous confions (cet échange) à votre fidélité, en vous le recommandant fermement, voulant absolument, dans la mesure où cela a été dit précédemment, que vous n'ayez en aucune façon l'audace d'empêcher ses agents de percevoir intégralement ou de rassembler les impôts comme il a été indiqué précédemment, mais que vous vous efforciez plutôt de les seconder par votre faveur, si vous voulez éviter notre royale indignation. Donnée à Haguenau, le 23 novembre 1281".

Ce texte constitue, vraisemblablement, le point de départ de tout ce qui a été écrit à ce sujet, que ce soit dans l'"Histoire de la ville de Sélestat" de Dorlan, dans l'"Histoire religieuse de Sélestat" de P. Adam ou dans l'article de J. Fr. Himly sur "Le financement de Sainte-Foy". Il est, en même temps, un exemple caractéristique de la méthode historique très moderne de Beatus Rhenanus : tandis que les Chroniqueurs du Moyen-Age se contentaient de relater les faits, l'historien scientifique, que s'efforce d'être l'auteur sélestadien, s'appuie sur les documents d'archives qu'il a recherchés dans les bibliothèques, ici sur deux chartes qu'il a sans doute découvertes dans la bibliothèque de Sainte-Foy, et qu'il cite in extenso.

C'est la même préoccupation que nous retrouvons dans les deux premiers passages de la Correspondance qui font allusion au couvent sélestadien, mais nous allons voir que l'historien ne se contente pas de rechercher et de reproduire les documents. Il s'agit, tout d'abord, d'une phrase d'une Epître dédicatoire du 8 septembre 1516<sup>(1)</sup>. Par cette Epître Rhenanus

(1) v. Horowitz, Briefwechsel des Beatus Rhenanus (H), N°61, p. 87-88.

introduit son édition de trois auteurs grecs anciens publiée chez l'imprimeur Jean Froben, à Bâle, au mois d'octobre suivant. Le premier texte est un dialogue d'Aeneas Platonius, sophiste et rhéteur alexandrin, du Ve siècle apr. J.C., sur "L'immortalité de l'âme et la résurrection des corps", traduit en latin par Ambrosius Calmadulensis ; le deuxième est un traité d'Athenagoras, philosophe attique du 2e siècle apr. J.C., "Sur la résurrection", traduit en latin par Marsile Ficin, et le troisième les "Maximes" de Xystus Pythagoricus auteur grec du 3e siècle apr. J.C., traduites en latin par Rufin. Il dédie cette édition à son ami le R.P. Paul Voltz, Abbé du couvent d'Hugshoffen, dans le Val de Villé. Dans cette Epître Dedicatoire l'humaniste sélestadien analyse seulement le premier texte, le dialogue d'Aeneas Platonius, ajoutant, cependant, à la fin, qu'il y a joint des pensées d'Athenagoras et de Xystus sur le même sujet. C'est alors qu'il précise, à propos de ce dernier auteur, qu'il en a comparé le texte récemment à celui d'un antique exemplaire qui se trouve au couvent de Sainte-Foy.

L'Epître Dedicatoire est datée de Bâle. C'est que Rhenanus séjourne dans cette ville depuis 1511, époque où il y est venu suivre les cours de l'helléniste Kuhn. Agé maintenant de 31 ans, il s'adonne entièrement à l'édition d'auteurs anciens chez l'imprimeur bâlois Froben, et l'imprimeur sélestadien Schurer. En effet, après s'être consacré uniquement, lors de ses débuts d'éditeur, à des écrivains néo-latins, parce qu'il considérait la littérature païenne comme trop immorale pour être utile à la jeunesse, il en était venu, peu à peu, à s'intéresser à des auteurs de l'époque impériale, soit des écrivains tardifs et de second plan, comme Aeneas, soit même des écrivains célèbres du début de l'Empire, comme Plin le Jeune, Suétone ou Sénèque, qu'il publia en 1514 et 1515. Il fit ainsi paraître 15 éditions, de mars 1512 à mars 1517. Mais, de temps en temps, il faisait un saut à Sélestat, tantôt pour les besoins de son travail, tantôt pour retrouver son vieux père. On le vit ainsi dans sa ville natale en janvier et en septembre-octobre 1516. C'est donc lors d'un de ces deux séjours qu'il a "collationné" le manuscrit des Maximes de Xystus dans la bibliothèque de Sainte-Foy. Logeant, ainsi que nous l'avons vu, chez son père, dans la "Salzgasse", il avait deux raisons d'aller au couvent voisin étudier le manuscrit de Xystus. La première était sa méthode de travail. Esprit critique, il avait

une conception très moderne de l'édition : il ne se référait pas seulement aux diverses éditions antérieures, mais surtout aux manuscrits. Il en recherchait des exemplaires différents pour les confronter, corriger le texte, et s'efforcer de le rétablir dans sa pureté primitive, grâce, en particulier, à la finesse et à la rigueur de son jugement, ce qu'Erasmus appelait son "acribie", grâce aussi à ses connaissances philologiques et à l'étude des commentaires, qui lui imposait d'ailleurs des lectures immenses ainsi que des recherches incessantes. Le destinataire de son Epître Dedicatoire, Paul Voltz, Abbé du couvent d'Hugshoffen, partageait sa passion. Ne les vit-on pas, quatre ans plus tard, voyager de compagnie à travers les forêts des Vosges pour visiter les bibliothèques des couvents de la région, Etival, Moyemoutier, Senones, à la chasse aux manuscrits<sup>(2)</sup> ?

Or il savait que le prieuré de Sainte-Foy possédait une riche bibliothèque. En 1296 le prieur Miro en avait dressé le catalogue sur une feuille de parchemin, qui avait été reliée plus tard avec le manuscrit du "Livre des Miracles" de Sainte-Foy, l'un des trésors de la Bibliothèque Humaniste. Ce catalogue nous révèle qu'à cette époque les Bénédictins disposaient de 102 ouvrages, ce qui était considérable alors. Cette richesse ne put que s'accroître par la suite. Aussi Rhenanus dut-il maintes fois explorer ce domaine intellectuel. Et c'est ainsi qu'il put y confronter avec ses propres documents ce manuscrit de Xystus Pythagoricus. Il attachait tellement d'importance à cette preuve d'authenticité qu'il mentionna deux fois le fait : dans notre Epître Dedicatoire, bien sûr, mais aussi à la fin d'une "Epître au Lecteur" qui suit celle-ci<sup>(3)</sup>, et est datée du 1er octobre 1516. Il la consacre entièrement à présenter Xystus Pythagoricus d'après les témoignages érudits qu'il a rassemblés à son sujet. Il termine en ces termes : "C'est pourquoi, en septembre dernier, j'ai collationné rapidement, à l'intention des gens d'étude, ce recueil de sentences de Xystus avec un exemplaire antique qui est conservé à Sélestat dans la bibliothèque de Sainte-Foy". Cette insistance n'était pas vaine fierté de sa part, mais affirmation d'une métho-

(2) v. H, N°170, p. 235 ; v. aussi notre "B. Rhenanus, citoyen de Sélestat", p. 252.

(3) v. H, N°440, p.582.

de scientifique qui, déjà, faisait de lui un savant moderne.

Quelques années plus tard, en 1521, un jeune Sélestadien, Jean Sandi Zeller, qui venait d'achever ses études à la fameuse Ecole latine dirigée par le savant Jean Sapidus, décida d'aller étudier le Droit à l'Université de Fribourg en Brisgau, où professait le célèbre juriste Ulrich Zasius. Afin d'obtenir cette faveur il écrivit à son illustre compatriote Beatus Rhenanus<sup>(4)</sup>, sollicitant son intervention auprès du grand professeur fribourgeois. Mais, après avoir formulé sa demande, il ne peut s'empêcher de raconter à l'humaniste sélestadien, fixé à cette époque à Bâle, deux épisodes des récentes fêtes de Carnaval, qui l'ont scandalisé. "Je terminerais maintenant, si l'indignité de la chose ne me forçait pas à vous écrire encore ce forfait barbare. C'était donc (pour le rappeler sommairement) dimanche dernier, dimanche d'Inuocaut, un jeu de carnaval à Ribeauvillé, dans lequel le Souverain Pontife avec ses cardinaux, des hommes de toutes conditions, des mendiants même et des juifs, étaient, sur l'avis de Luther masqué, envoyés sous le joug fourni sans réserve par César. Et le pontife, avec ses créatures en guise d'insignes royaux, passait de mains en mains afin qu'il soit permis de dire le paternoster en langue vulgaire. Pendant ce temps le même jour (Oh tout-puissant Jupiter j'implore ton assistance) chez nous, à Sélestat, la figure de saints Luther et Hutten, peinte sur une feuille de papier, a été fixée à une croix ou (selon d'autres) à une fourche patibulaire, avec des inscriptions rythmées en langue maternelle : assurément, tout le monde, et surtout le Sénat tout entier, qui met la feuille de côté, le prend mal, à tel point qu'ils recherchent le plus vite possible l'auteur de ce forfait. Cependant, tout le monde impute cela aux moines de Sainte-Foy. Je n'ai pas pu m'abstenir d'écrire cela".

Comment Rhenanus a-t-il accueilli ces deux anecdotes ? Nous aimerions bien le savoir. Malheureusement, nous ignorons s'il a répondu à son jeune compatriote. Nous savons, cependant, une chose importante : sur le registre de l'Université de Fribourg le nom de J. Sandi Zeller a été inscrit à la date du 4

avril<sup>(5)</sup>. C'est donc que le grand humaniste a favorablement accueilli la demande de l'étudiant, et, avec le dévouement que nous lui connaissons, est intervenu aussitôt auprès de Zasius<sup>(6)</sup>. C'est dire aussi, semble-t-il, que le récit, ne lui a pas déplu, et que l'attitude de ses compatriotes, favorable à Luther et à Hutten, correspondait à ses idées du moment. Quel moment ? Le jeune étourdi qu'était J. Sandi Zeller a oublié de dater sa lettre. Il nous dit seulement que les deux scènes carnavalesques qu'il rapporte se sont déroulées, selon la coutume, d'ailleurs, le premier dimanche de carême, avant-veille du Mardi-Gras. Et si le registre de l'Université de Fribourg date l'inscription du jeune Sandi Zeller du 4 avril, donc aux alentours de Pâques, il ne porte pas non plus l'indication de l'année. Horawitz, lui, propose de situer la lettre entre 1517 et 1523, 1517 parce que c'est l'année où Luther afficha, à Wittenberg, ses 95 thèses contre les Indulgences, 1523 parce que c'est l'année de la mort d'Ulrich von Hutten. Heureusement, Paul Adam est plus précis : dans son Histoire religieuse de Sélestat<sup>(7)</sup>, s'appuyant sur A. Kleitz (Inventaire des Archives municipales de Sélestat), il peut fixer ces incidents au premier dimanche de carême 1521. Il précise que les deux images portant des inscriptions "irrespectueuses" avaient été fixées "à l'une des colonnes de pierre du gibet placé hors ville près du chemin de Saint-Hippolyte". Il ajoute - ce que ne pouvait pas savoir le jeune Sandi Zeller - qu'Ulrich von Hutten ayant appris les faits menaça de se plaindre en haut lieu. C'est qu'à cette époque, tout en étant engagé dans l'armée impériale, il publiait satire sur satire contre le Pape et l'Eglise : il s'avérait plus redoutable que jamais. Aussi le Magistrat lui envoya-t-il promptement une lettre d'excuses où il promettait de punir les coupables, au cas, bien entendu, où il les découvrirait. Les a-t-il découverts ? Nous l'ignorons. Nous savons, par contre, pourquoi la population a soupçonné les moines de Sainte-Foy : c'est que ceux-ci étaient, depuis longtemps, impopulaires à Sélestat<sup>(8)</sup>. Recrutés presque uniquement dans les familles aristocratiques de la région de Conques, ils ne parlaient pas le dialecte alsacien, avaient peu de contacts avec la population ; peu fer-

(6) Il y a là deux lettres probables, mais non attestées, et, en tous cas, perdues.

(7) v. Paul Adam, Histoire religieuse de Sélestat (Sélestat; 1967), p. 183.

(8) v. Paul Adam, loc. cit. p. 269-270.

vents, ils étaient durs en affaires et constamment en rivalité de préséance avec le curé de Sélestat. Il est vrai qu'à la fin du siècle précédent, donc une vingtaine d'années avant cet incident, ils avaient regagné leur région d'origine, et avaient été remplacés par des religieux alsaciens, le prieuré étant devenu propriété de l'évêché de Strasbourg. Mais la prévention de la population, favorable alors, dans son ensemble, aux idées luthériennes, était restée vive à l'égard des Bénédictins de Sainte-Foy. Était-elle partagée par Rhenanus ? Nous l'ignorons, mais nous savons qu'à cette époque il adhérait encore aux idées de Luther, qu'il trouvait apparentées à celles d'Erasmus et de Lefèvre d'Étaples. Ce n'est qu'en 1523 que les troubles suscités parmi la population par la diffusion de ces idées l'amèneront à intervenir, à la demande du "Magistrat", par son "Appel aux habitants de Sélestat"<sup>(9)</sup>. Il n'a donc pas été scandalisé par le récit du jeune Sandi Zeller. Il ne l'a pas été non plus par la partie de ce récit qui faisait allusion à Ulrich von Hutten, dont nous savons qu'il a été l'ami jusqu'à sa mort<sup>(10)</sup>. La preuve de ce double accord nous est donnée par sa prompte et efficace intervention auprès de Zasius.

La quatrième et dernière mention de Sainte Foy date du 4 mars 1536. Elle est due à un autre très vieil ami de Rhenanus, Nicolas Briefffer. Le Sélestadien l'a connu à Bâle, probablement dès son installation dans cette ville, en 1511, donc 25 ans avant la lettre qui nous intéresse. Fils d'un échevin de Bâle, Briefffer était un prêtre, et en même temps un juriste, un juriste humaniste, qui joua un rôle important dans la vie intellectuelle de la cité. Doyen de l'église Saint-Pierre, professeur à la Faculté de Droit, il avait déjà été deux fois Recteur de l'Université, en 1511 et 1520, et devait l'être une troisième fois, en, 1539. C'est donc un personnage influent de la grande cité suisse, mais c'est, en même temps, un intime de Rhenanus. Aussi ne cessent-ils d'échanger des services. Nous n'avons conservé que 14 lettres de Briefffer au Sélestadien : c'est que celui-ci n'a quitté Bâle définitivement qu'en 1527 pour s'installer à Sélestat, où il vécut encore 20 ans. Quant aux lettres de Rhenanus à Briefffer, une seule nous est restée :

(9) v. notre B. Rhenanus, p. 217-232.

(10) v. notre article sur Rhenanus et von Hutten, AABHS 1992, p. 37-49.

(11) H. N°294, p. 419.

le Bâlois n'était pas aussi "conservateur" que le Sélestadien. La missive qui nous intéresse, datée de Bâle le 4 mars 1536<sup>(11)</sup>, évoque d'abord des services réciproques, puis, sans transition, vient une réflexion de Briefffer : "Votre république a pris une excellente mesure dans son intérêt en rachetant les cens et droits de l'église Sainte Foy; tu verras avant peu d'années l'énorme avantage que le sénat pourra en retirer". Après quoi le Bâlois conte à son ami ses ennuis de santé, et, en post-scriptum, l'envoi du "discours de Dolet contre Erasme". Lettre d'humaniste sans doute, mais surtout conversation amicale, à bâtons rompus, où s'insère tout naturellement le jugement qui nous intéresse : la bonne affaire que vient de réaliser la "république", c'est-à-dire la Ville de Sélestat. De quoi s'agit-il ? un article de J. Fr. Himly<sup>(12)</sup> sur "Le financement de Sainte-Foy" nous permet de le comprendre. En effet, si, lors de la fondation du prieuré par Hildegarde von Hohenstaufen en 1094, sa dotation, nous l'avons vu, ne consistait qu'en quelques terres et dîmes, dès 1095 les fils d'Hildegarde lui accordèrent, nous a dit Rhenanus, "tout ce qui relevait de leur autorité à Sélestat". L'expression est vague ; J. Fr. Himly a pu préciser les réalités qu'elle recèle. C'étaient, outre des biens situés à Sélestat et dans la région de Kirchheim, près de Marlenheim, des revenus beaucoup plus importants : les "droits de marché légal, de péage et de débit de vin à Sélestat". C'était là, nous dit F. J. Himly, une source très abondante de revenus autres que fonciers, mais consistant ou bien en numéraire ou bien en denrées. Le prieuré avait obtenu ainsi "le contrôle entier du commerce de Sélestat et la recette complète des taxes d'entrée et de sortie des marchandises". Enfin, en 1095 ou 1100, Sainte-Foy recevait de Frédéric de Hohenstaufen "la propriété entière de Sélestat", ainsi que d'autres biens et terres situés les uns à Kintzheim, d'autres dans la région du Frankembourg. Or, nous dit Paul Adam<sup>(13)</sup>, le 25 janvier 1536 l'évêque de Strasbourg, Guillaume de Honstein, à court d'argent, vendit à la Ville de Sélestat, pour 26 000 Gulden, la plus grande partie de l'ancien domaine du prieuré, avec tous ses droits, sauf le droit de chasse. Aussi, lorsque Nicolas Briefffer

(12) v. Saisons d'Alsace 1957, N°67, p.52-56. Nous remercions Mr le Dr M. Kubler de nous avoir signalé et procuré cet article.

(13) v. Paul Adam, loc. cit. p. 270

(4) v. H. N°421, p. 562-563. Ce texte a été étudié par A. Koch dans AABHS 1990, p. 27-31.

(5) v. A. Koch, loc. cit. p. 30.

évoque, un mois et demi plus tard, le rachat des “cens et droits de l’église Sainte-Foy”, il présume sans peine que le “sénat” de la ville “pourra en retirer d’énormes avantages” : c’est l’indépendance financière que la ville acquérait ainsi, ce sont de confortables revenus qui lui étaient assurés. Le juriste Brieffier apprécie à sa juste mesure cette transaction. Mais quel intérêt cela présente-t-il pour l’humaniste Rhenanus ? En 1538, âgé de 51 ans, il est devenu le grand historien moderne de l’Allemagne, avec son “Rerum Germanicarum Libri III” de 1531, et l’histoire domine toute son activité, avec l’édition de Tacite en 1531, de Tite-Live en 1535 ; sa correspondance en est toute imprégnée. C’est l’un des deux principaux thèmes que nous trouvons dans ses lettres à son ami Brieffier, l’autre étant le constant souci de la paix religieuse. Et c’est à travers ce dernier souci qu’on a pu voir son attachement à sa ville natale, lorsqu’en 1523 il lança son appel à ses compatriotes. Dispensé par l’Empereur d’exercer toute fonction

administrative à Sélestat, il n’en était pas, pour autant, indifférent à la vie de la cité. Au contraire, anobli par l’Empereur dès 1523, il était devenu l’un des plus grands personnages de sa petite patrie. Il en avait conté l’histoire, ainsi que nous l’avons vu, dans le livre III de son Histoire de l’Allemagne. En toute occasion, il l’ornait d’inscriptions qui la célébraient. Il ne pouvait donc que se réjouir de la décision prise par le “sénat” de la petite “république”, gage de prospérité pour cette cité à laquelle il était si profondément attaché.

1516, 1521, 1531, 1536 : quatre époques de la vie de Rhenanus, quatre “flash” sur son activité intellectuelle et sur ses sentiments. Et si l’évocation de Sainte-Foy forme ici le lien entre ces quatre époques, n’est-ce pas parce que Sainte-Foy, c’est, pour lui, l’un des symboles de sa ville natale, de cette ville au bonheur de laquelle, selon Erasme, il pouvait suffire ?<sup>(14)</sup>

(14) Erasme, Eloge de Sélestat.



## Croyez-le ou non !

L'homme dont la modestie a fait gagner l'immortalité.

Il y a manifestement une erreur, même deux !

Il s'agit bien sûr du buste de la *Dame inconnue de Sainte-Foy* dont le moulage en creux a été découvert en 1893 dans l'ancienne crypte. De fortes présomptions font penser qu'on est en présence du buste de la comtesse Hildegarde († 1094).

Selon le texte c'est donc *une personne de Sélestat en France dont la modestie a gagné l'immortalité*.

*Elle recherchait un oubli rapide et demanda que son corps soit détruit par la chaux, mais dans la tombe l'action de la chaux fixa un moulage en creux à partir duquel fut réalisé un masque parfait. Ainsi la personne qui souhaitait l'anonymat est la seule habitante de cette cité dont les traits sont encore reconnaissables 600 (sic) ans plus tard.*

Un encart tiré d'une revue américaine (1957)